

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**



Declaration de Maladie

N° W19-501128

NO = 14120

AD

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Maladie **Dentaire** **Optique** **A**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8121 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DAHOU Farah

Date de naissance : 28/09/1963

Adresse : 14, rue de Prévoyance

Tél. : 06 72 07 09 05 Total des frais engagés : 341 + 300 Lu

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/12/2019

Nom et prénom du malade : DAHOU FARAH Age: 50

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affect. ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 30/12/19

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

مصحة بوسيجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR

ELUDRIL
SOLUTION 90 ML

P.P.V : 17DH70



6 118000 010548

Distribué sous licence
par LAPROPHAN
21, rue des Oudaya
CASABLANCA - Maroc

PPV:
60DH10

O.R.L.

Immuno-allergologie

**Dr M. BERRADA
SOUNNI**

O.R.L.

Chirurgie Maxillo-Faciale
et Esthétique

PPV: 126,30 DH
LOT: 619305
PER: 10/20



PPV: 126,30 DH
LOT: 614245
PER: 10/20



le 30/12/19

Dr. Khalid YOUSSEFI
Specialite en ORL
Clinique ORL Beausejour
198, Bd. Ghandi
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40

Mme D AHER Ferah.

126,30x2

① Augmentin 500 **S.V**

1 sachet x 2 / 2 / 8j

60,10

② Janilase 3000 **S.V**

2 cp x 3 / 2 / 6 jns

17,70

③ Elmohil barre de bouche **S.V**

1 barre de bouche x 3 / 2

10,60

④ Dolostop 500 **S.V**

2 cp x 3 / 2 / 6 jns en ws de dmlem

341,00

PHARMACIE IBN NAFIS
28, Avenue du 2 Mars
Casablanca - Tél.: 05 22 27 51 69

Dr. Khalid YOUSSEFI
Specialite en ORL
Clinique ORL Beausejour
198, Bd. Ghandi
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40

Casablanca, le 30/12/19

Dr. Khalid YOUSSEFI
Specialite - O.R.L.
Clinique ORL Beausejour
198, Bd. Ghandi
Tél: 0522 99 42 41 Fax: 0522 99 42 40

Le Docteur

Prie M

Bahou Farah

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués et
lui présente suivant l'usage, sa note d'honoraires
Pour

2105
milyaoui Farah

S'élevant à la somme de # 200,00 Dhs

deux cent dix

Dr. Khalid YOUSSEFI
Specialite - O.R.L.
Clinique ORL Beausejour
198, Bd. Ghandi
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40